



Elections pour le renouvellement des Représentants du personnel au comité technique paritaire du LCPC

Cher(e) Collègue,

Par votre vote, vous allez désigner vos représentants au comité technique paritaire (CTP) du LCPC, et par conséquent, à la commission locale de formation (CLF), au comité d'hygiène et de sécurité (CHS), et au comité d'action sociale (CAS).

A quoi ça sert ?

Ce sont des instances paritaires (dans lesquelles siègent l'administration et les représentants du personnel en nombre égal). Elles traitent de l'organisation de l'établissement, son fonctionnement, de ses orientations, des moyens, des méthodes et conditions de travail, de l'hygiène et la sécurité, de la formation....

L'administration est tenue d'y présenter toute proposition relative à ces différents points. Les représentants du personnel donnent un avis sur ces propositions sous forme de votes. Ils y posent aussi toutes les questions relatives à la vie de l'organisme.

C'est là que sont et seront discutés les grands sujets comme la réorganisation, la fusion avec l'INRETS, le déménagement à Marne la Vallée, les documents clés (contrat quadriennal, bilan social, livret d'accueil...),

Comment ça marche ?

Le Comité Technique Paritaire est composé de dix membres titulaires représentants de l'administration et de dix membres titulaires représentants du personnel. Et d'autant de membres suppléants. Le mandat des représentants est de trois ans.

Toute organisation syndicale peut être candidate, même celles qui ne sont pas représentées sur le site et qui ne partagent pas la vie des agents au quotidien. Le nombre de sièges (10) est attribué au prorata des résultats de chaque organisation aux élections.



Ces élections se dérouleront le 06 mai 2010

Hall du bâtiment J à Paris

Salle D041 à Nantes

Pour ceux qui seront absents ce jour-là, vous pouvez demander à voter par correspondance jusqu'au 27 avril 2010 (et après en justifiant de la nécessité de service)

Vous pouvez voter par correspondance jusqu'au 6 mai 16h00 !

Pourquoi voter CGT ?

Plusieurs organisations syndicales vont solliciter votre vote. C'est à vous de choisir à qui vous allez accorder votre confiance pour vous représenter.

Vous êtes peut-être indécis, ou vous ne connaissez pas la différence entre les syndicats. Ou encore vous ne comprenez pas pourquoi il y en a plusieurs.

Les syndicats ont tous vocation à défendre les personnels. Mais les pratiques sont bien différentes d'une organisation à l'autre.

Les éléments ci-dessous sont là pour vous aider dans votre choix.

⇒ **Parce que la CGT est toujours présente.**

La CGT a toujours été présente, dans toutes les réunions de toutes les instances, et veille à ce que les instances se réunissent conformément aux textes.

Vous nous faites confiance, nous assumons.

⇒ **Parce que la CGT vous rend compte.**

Vous votez pour nous, nous vous rendons compte de ce que nous disons et ce que nous défendons.

⇒ **Parce que la CGT ne fait pas que remplir des chaises en réunion.**

Les militants CGT ne s'arrêtent pas au travail de représentation en réunion. Ils oeuvrent au jour le jour pour vous informer et pour améliorer la vie au travail. En matière d'hygiène et de sécurité, c'est la CGT qui travaille au quotidien avec les animateurs de sécurité et prévention. En matière d'action sociale, il ne s'est plus rien passé depuis que la CGT n'assure plus la présidence du comité d'action sociale.

Parce que la CGT demande régulièrement à rencontrer la Direction Générale sur différents sujets, et qu'elle vous en rend compte.

La CGT a été la première à vous informer de la fusion LCPC/INRETS, alors que d'autres organisations syndicales niaient le projet.

⇒ **Parce que la CGT se bat aussi à l'extérieur du LCPC.**

Les militants CGT ne s'arrêtent pas à la vie du LCPC. Ils défendent le service public, l'emploi, le pouvoir d'achat, les retraites... parce que les réformes locales sont en lien direct avec les choix gouvernementaux de casse du service public et de réduction d'effectifs. Un représentant syndical ne peut ignorer cela, et faire semblant de ne pas vouloir « tout mélanger ».

⇒ **Parce que la CGT a une certaine conception du syndicalisme.**

La CGT défend tous les personnels sans distinction.

La CGT considère que l'amélioration des conditions de travail et la défense des personnels, pour être efficace, doit être réalisée de façon homogène. Aussi, elle s'est toujours opposée à une approche corporatiste du syndicalisme.

Alors, au niveau local, à qui faites-vous confiance pour combattre l'application des politiques publiques et défendre vos intérêts dans le cadre

- De réorganisation, de fusion, de mutualisation, d'abandon de missions ... ?
- De mise en place de l'individualisation des rémunérations ?
- Du déménagement à Marne la Vallée ?
-

A qui faites-vous confiance pour vous garantir une défense des intérêts collectifs en toute transparence, sans « arrangement », ni « copinage » ?

Au niveau national, à qui faites-vous confiance pour la défense

- Du pouvoir d'achat ? (A contrario, qui a signé en 2005 les accords Jacob qui ont pénalisé les négociations salariales pendant plusieurs années ?)
- Des emplois ?
- Des services publics ?
- Des conditions de travail ?
- Des retraites ? (A contrario, qui a signé en 2003 au soir d'une manifestation regroupant plusieurs millions de salariés des accords qui n'ont rien résolu ?)
-

Qui a recherché l'unité syndicale la plus large lors des dernières journées d'action pour créer un vrai rapport de force pour la défense de tous les salariés ? A contrario, qui a appelé seul avec des discours locaux très contradictoires avec les positions nationales ?

A tous ceux qui sont venus nous voir pour défendre leur dossier personnel (et en particulier à ceux qui n'ont pas voté les dernières fois), n'oubliez pas que nous avons répondu présents.

Le 06 mai 2010, à vous d'être présents pour nous !!

Pour plus d'informations, consultez le site de la CGT : <http://syndicats.lcpc.fr/cgt/>